

1- Renseignements sur l'identité du demandeur

Nom de famille		Prénom		Date de naissance (A, M, J)		Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
Adresse (numéro, rue, appartement)				Ville			
Province		Code postal		Courriel		Ind. rég. N° de téléphone	

2- Renseignements relatifs à la demande

Identification du document (suite à un événement) :

Numéro de l'événement/appeal		Date de l'événement/appeal		Nom de la personne impliquée	
Nature de l'événement/appeal				Endroit de l'événement	

Type de document demandé (cochez une ou plusieurs cases)

- Rapport d'événement
 Déclaration
 Statistiques compilées par le SPVQ
 Résumé d'un appel 911
 Résultat d'alcoolémie
 Tout autre rapport produit par le SPVQ

Autres demandes

Informations supplémentaires

Mode de consultation

- Consultation à notre bureau (sur rendez-vous)
 Ind. rég. _____
 Envoi de copie du document : Par courriel Par la poste Par télécopieur : _____
 Veuillez vous assurer de la sécurité du mode de communication que vous aurez choisi.

Lorsque la demande concerne des renseignements personnels, une pièce d'identité avec photo est requise avant d'obtenir les documents.

Afin d'éviter des délais supplémentaires pour la récupération de vos documents, vous pouvez joindre une copie de votre pièce d'identité à la présente demande.

Pour récupérer vos documents en personne, nous vous invitons à vous présenter à notre bureau situé au 1130, route de l'Église avec votre pièce d'identité.

3- Signature

Signature du demandeur		Date		Année		Mois		Jour	
------------------------	--	------	--	-------	--	------	--	------	--

4- Envoi de votre formulaire

Retournez ce formulaire dûment rempli et signé ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité à :

Responsable de l'accès à l'information
Service de police de la Ville de Québec
 1130, route de l'Église, local 133, Québec (Québec) G1V 4X6

Téléphone : 418 641-6411 poste 5593
 Télécopieur : 418 641-6655
 Courriel : accesinformation@spvq.quebec

Renseignements supplémentaires

- 1- Ce formulaire, dont l'usage est facultatif, est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser au Service de police de la Ville de Québec une demande d'accès à un document administratif ou à un renseignement personnel. En tout temps, vous devez être impliqué dans l'événement pour lequel vous faites une demande d'accès à l'information.
- 2- Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Renseignements sur l'identité du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande. Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez communiquer par courriel : accesinformation@spvq.quebec ou par téléphone au 418 641-6411 poste 5593.
- 3- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre de repérer le document, à défaut de quoi elle pourrait être refusée. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur ou le sujet traité. **Seules les demandes écrites sont susceptibles de révision devant la Commission d'accès à l'information.**
- 4- Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite et signée, l'accusé-réception vous précisera la date la plus tardive à laquelle vous recevrez une réponse écrite à votre demande. En vertu de la loi, le responsable de l'accès à l'information doit fournir une réponse à votre demande dans les 20 jours de celle-ci, mais il est possible de prolonger ce délai à 30 jours en vous avisant de ce fait. Considérant le volume de dossiers que nous recevons, soyez avisé que le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 30 jours.
- 5- Des frais de photocopies et de transmission des documents peuvent être exigés en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c. A-2.1, r. 3). La consultation des documents aux bureaux du Service de police de la Ville de Québec est toutefois gratuite.
- 6- Pour en savoir davantage sur les procédures, les frais, les délais et les restrictions, veuillez consulter le www.ville.quebec.qc.ca/police/formulaires.